



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 021-01**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

**Règlement numéro 021-01 modifiant le Règlement numéro 021 concernant la démolition afin de modifier les catégories d'immeubles assujetties, de revoir les modalités de la garantie monétaire et de clarifier le processus d'étude d'une demande**

Le projet de règlement numéro 021-01 a comme objet :

D'exclure certaines catégories de bâtiments de la procédure prévue par le Règlement numéro 021 concernant la démolition et à revoir les modalités relatives à la garantie monétaire.

Le présent règlement vise également à clarifier le processus d'étude d'une demande.

2. Une consultation écrite aura lieu entre le 10 juin et le 28 juin 2021. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projet de règlement pourront le faire par écrit. Les commentaires seront déposés à la séance du conseil du 29 juin 2021. Ils doivent être envoyés par courriel au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou par courrier à Flavie Robitaille, 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie, J5X 1A1.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.lepiphanie.ca/seance-du-conseil>. Il peut également être transmis par courrier en faisant une demande au 450-588-5515.
4. Le projet de règlement numéro 021-01 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. En vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, cette consultation écrite remplace l'assemblée publique telle que prescrit par les articles 125 à 127 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 10 juin 2021.

La greffière,

Flavie Robitaille